

# 4 Les élèves du second degré

## Présentation

Au cours de l'année scolaire 2008-2009, 60 200 élèves handicapés sont accueillis au sein d'un établissement scolaire. Les élèves handicapés scolarisés dans le second degré sont sous-représentés dans la classe d'âge des 11 ans et moins, conséquence d'un retard scolaire plus fréquent [1]. Près de 75 % d'entre eux sont âgés de 12 à 15 ans, alors que cette proportion n'est que de 55 % pour l'ensemble du second degré. Néanmoins, les situations sont très contrastées selon le type de déficience : les élèves souffrant de déficience auditive ou visuelle, les handicapés moteurs ou les élèves présentant des troubles des fonctions viscérale, métabolique ou nutritionnelle ont plus de chances d'être scolarisés au-delà de 16 ans que les élèves souffrant de déficience intellectuelle ou mentale ou de trouble des apprentissages. Les adolescents souffrant de déficience intellectuelle, de troubles psychiques ou de trouble des apprentissages se dirigent vraisemblablement vers d'autres types de structures à l'issue du premier cycle et/ou une fois passé l'âge de la scolarité obligatoire [1].

34 % des élèves handicapés scolarisés ont bénéficié de l'intervention d'un auxiliaire de vie scolaire (AVS) ou d'un emploi vie scolaire (EVS) afin de faciliter leur intégration [2]. Cet accompagnement peut être individuel à temps plein (3 % des élèves handicapés scolarisés) ou individuel à temps partiel (9 % des élèves handicapés scolarisés). En outre, 22 % des élèves handicapés scolarisés bénéficient de l'aide d'un AVS collectif. Dans le cas d'une scolarisation individuelle, l'élève handicapé peut bénéficier du soutien d'un enseignant spécialisé [3]. 14 % des jeunes handicapés fréquentant une classe ordinaire sont ainsi suivis : cette aide profite principalement aux adolescents ayant des troubles des fonctions cognitives (31 %) ainsi qu'à ceux présentant un handicap sensoriel (23 %). Outre ces différentes formes d'accompagnement, d'autres mesures ont été prises afin de faciliter la scolarisation des enfants et adolescents handicapés. Elles concernent le financement de matériel pédagogique adapté, d'aménagement de locaux ainsi que celui de la mise en place de transport spécifique : 16 % des élèves handicapés du second degré disposent d'un matériel pédagogique adapté [4]. Cette mesure concerne surtout les élèves souffrant d'une déficience visuelle (69 %), d'un trouble moteur (46 %) et d'une déficience auditive (31 %).

**Source :** Enquête n° 12 relative aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le second degré.

## → Pour en savoir plus

### Publications

– Note d'Information, 07.23.

## Définitions

### ■ Classification des principales déficiences présentées par les élèves :

- **les troubles des fonctions cognitives** concernent les déficiences intellectuelles ;
- **les troubles psychiques** recouvrent les troubles de la personnalité, les troubles du comportement comme les troubles envahissant du développement (TED) dont l'autisme ;
- **les troubles spécifiques des apprentissages** comprennent la dyslexie, la dysphasie, la dyspraxie, etc., également le mutisme, l'aphasie, les troubles du langage écrit ou oral ;
- **les troubles des fonctions motrices** sont une limitation plus ou moins grave de la faculté de se mouvoir ; ils peuvent être d'origine cérébrale, spinale, ostéo-articulaire ou musculaire ; ils comprennent entre autres les amputations, la quadriplégie, la paraplégie, l'hémiplégie, et les infirmités motrices cérébrales sans déficience intellectuelle ;
- **les troubles des fonctions auditives** concernent non seulement l'oreille mais aussi ses structures annexes et leurs fonctions. La subdivision la plus importante des déficiences auditives concerne les déficiences de la fonction de l'ouïe. Le terme "sourd" ne doit être attribué qu'aux individus dont la déficience auditive est d'une sévérité telle qu'elle ne peut se prêter à aucun appareillage ;
- **les troubles des fonctions viscérales, métaboliques ou nutritionnelles** sont des déficiences des fonctions cardio-respiratoires, digestives, hépatiques, rénales, urinaires, ou de reproduction, déficience métabolique, immuno-hématologique, les troubles liés à une pathologie cancéreuse, toutes les maladies chroniques entraînant la mise en place d'aménagements ou l'intervention de personnels ;
- **les troubles des fonctions visuelles** regroupent les cécités, les autres déficiences de l'acuité visuelle ainsi que les troubles de la vision (champ visuel, couleur, poursuite oculaire).

■ **AVS-I.** L'auxiliaire de vie scolaire individuel (AVS-I) est chargé de l'accompagnement d'un seul élève. Cet accompagnement peut se faire pendant l'intégralité du temps de présence de l'enfant à l'école (temps plein), que l'enfant soit scolarisé à temps complet ou à temps partiel, ou peut se limiter à certaines périodes du temps scolaire (temps partiel).

■ **EVS-I.** L'emploi de vie scolaire individuel concerne la personne recrutée dans le cadre d'un contrat aidé pour assurer les fonctions d'AVS-I.

■ **AVS-CO.** L'auxiliaire de vie scolaire collectif (AVS-CO) est le plus souvent attaché à une CLIS ou une UPI et a pour fonction d'aider l'ensemble des élèves de la classe. Dans l'enquête, sont comptabilisés les élèves bénéficiant d'un soutien particulier et régulier de la part de l'AVS-CO.

## [1] Répartition par déficience et par âge des élèves handicapés scolarisés dans le second degré en 2008-2009 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	11 ans et moins	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans	20 ans et plus	Total
Troubles des fonctions cognitives	136	5 289	4 775	3 354	2 520	1 079	628	279	137	65	18 262
Troubles psychiques	560	2 430	2 477	2 093	1 375	638	374	181	81	45	10 254
Troubles spécifiques des apprentissages (dyslexie, dysphasie, dyspraxie, etc.)	1 294	3 321	3 050	2 365	1 566	803	633	283	132	77	13 524
Troubles des fonctions motrices	388	686	793	746	702	649	699	457	313	340	5 773
Troubles des fonctions viscérale, métabolique ou nutritionnelle	410	543	519	488	475	412	373	238	127	88	3 673
Troubles des fonctions visuelles	197	307	321	271	284	242	252	167	109	76	2 226
Troubles des fonctions auditives	212	432	499	448	387	340	318	251	136	121	3 144
Plusieurs fonctions associées	78	488	507	480	342	208	181	117	75	54	2 530
Autre	43	139	144	123	118	84	73	47	22	12	805
<b>Total</b>	<b>3 318</b>	<b>13 635</b>	<b>13 085</b>	<b>10 368</b>	<b>7 769</b>	<b>4 455</b>	<b>3 531</b>	<b>2 020</b>	<b>1 132</b>	<b>878</b>	<b>60 191</b>
<b>%</b>	<b>5,5</b>	<b>22,7</b>	<b>21,7</b>	<b>17,2</b>	<b>12,9</b>	<b>7,4</b>	<b>5,9</b>	<b>3,4</b>	<b>1,9</b>	<b>1,5</b>	<b>100,0</b>

## [2] Répartition des élèves handicapés scolarisés dans le second degré selon la déficience et l'accompagnement par un auxiliaire de vie scolaire en 2008-2009 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	AVS-Individuel		AVS collectif	EVS		Pas d'accompagnement	Total
	Temps plein	Temps partiel		Temps plein	Temps partiel		
Troubles des fonctions cognitives	65	275	8 594	23	131	9 174	18 262
Troubles psychiques	198	615	1 372	39	179	7 851	10 254
Troubles spécifiques des apprentissages (dyslexie, dysphasie, dyspraxie, etc.)	87	1 482	1 057	35	413	10 450	13 524
Troubles des fonctions motrices	859	832	828	165	256	2 833	5 773
Troubles des fonctions viscérale, métabolique ou nutritionnelle	94	160	96	36	43	3 244	3 673
Troubles des fonctions visuelles	135	289	172	29	77	1 524	2 226
Troubles des fonctions auditives	32	205	397	8	81	2 421	3 144
Plusieurs fonctions associées	132	260	616	44	97	1 381	2 530
Autre	14	33	62	6	7	683	805
<b>Total</b>	<b>1 616</b>	<b>4 151</b>	<b>13 194</b>	<b>385</b>	<b>1 284</b>	<b>39 561</b>	<b>60 191</b>
<b>%</b>	<b>2,7</b>	<b>6,9</b>	<b>21,9</b>	<b>0,6</b>	<b>2,1</b>	<b>65,7</b>	<b>100,0</b>

## [3] Effectifs des élèves handicapés du second degré scolarisés individuellement avec l'aide d'un enseignant spécialisé en 2008-2009 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Effectifs scolarisés individuellement	Dont aidés par un enseignant spécialisé	%
Troubles des fonctions cognitives	8 475	2 632	31,1
Troubles psychiques	8 748	1 121	12,8
Troubles spécifiques des apprentissages	12 690	663	5,2
Troubles des fonctions motrices	4 951	403	8,1
Troubles des fonctions viscérale, métabolique ou nutritionnelle	3 613	81	2,2
Troubles des fonctions visuelles	2 069	402	19,4
Troubles des fonctions auditives	2 621	680	25,9
Plusieurs fonctions associées	1 789	265	14,8
Autre	741	69	9,3
<b>Total</b>	<b>45 697</b>	<b>6 316</b>	<b>13,8</b>

## [4] Effectif d'élèves handicapés scolarisés dans le second degré bénéficiant d'un matériel pédagogique adapté en 2008-2009 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Matériel pédagogique adapté		Total
	Oui	Non	
Troubles des fonctions cognitives	332	17 930	18 262
Troubles psychiques	254	10 000	10 254
Troubles spécifiques des apprentissages (dyslexie, dysphasie, dyspraxie, etc.)	3 186	10 338	13 524
Troubles des fonctions motrices	2 644	3 129	5 773
Troubles des fonctions viscérale, métabolique ou nutritionnelle	246	3 427	3 673
Troubles des fonctions visuelles	1 530	696	2 226
Troubles des fonctions auditives	985	2 159	3 144
Plusieurs fonctions associées	543	1 987	2 530
Autre	50	755	805
<b>Total</b>	<b>9 770</b>	<b>50 421</b>	<b>60 191</b>
<b>%</b>	<b>16,2</b>	<b>83,8</b>	<b>100,0</b>